Programme spécifique de recherche RDT: transports (1994-1998)

1994/0090(CNS) - 30/03/1994 - Document de base législatif

La proposition de décision vise à établir un programme spécifique de recherche et de développement technologique et de démonstration dans le domaine des transports pour la période 1994-1998. - Montant estimé nécessaire: 240 millions d'écus. Le programme vise à donner une impulsion à l'innovation conceptuelle et technologique centrée sur: .la recherche stratégique pour un réseau multimodal trans-européen; .l'optimisation de chacun des modes de transport: transport ferroviaire; chaînes de transport intégrées; transport aérien; transport urbain; transport maritime et navigation intérieure; transport routier. La participation au programme est ouverte, avec soutien financier de la Communauté, à toutes les entités juridiques établies dans la Communauté ou dans un pays associé, suite à un accord conclu avec ledit pays tiers, ainsi qu'au Centre Commun de recherche. Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés, d'actions concertées, de mesures spécifiques et de mesures d'accompagnement relatives à la coopération internationale, à la diffusion des résultats et à la formation des chercheurs et utilisateurs. La Commission est autorisée à ouvrir des négociations, en vue de la conclusion d'accords internationaux avec des pays tiers européens afin de les associer à tout ou partie du programme.